

# Département de la Loire

## Commune d'ECOICHE

### PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2022

Etaient présents : Jean-Charles Butaud, Jean-Michel Plassard, Clémence Charliot, Alexis Auclair, Michel Collonge, Loïc Lacôte, Brigitte Pironin, Tina Hormann, Stéphane Vallet, Nathalie Viallon, Yves Stella, Philippe Dussel, Marie Breda.

Absents excusés : Claude Gibaud, (Pouvoir donné à Jean-Michel Plassard), Séverine Polloce (pouvoir donné à Jean-Charles Butaud)

Secrétaire de séance : Tina Hormann

- ✦ Accueil du conseil municipal des enfants.
- ✦ Accueil de Messieurs Henri Grosdenis, Vice-Président de la Communauté de Communes Charlieu-Blemont et David Balthazard venus présenter la REOM 2023.
- ✦ Approuve le compte-rendu de la séance du 13 septembre 2022,
- ✦ **Prend connaissance des rapports des diverses commissions :**

#### BUDGET / FINANCES

- Le Conseil décide de réviser les tarifs communaux au 01 janvier 2023.  
Monsieur le Maire informe le conseil que suite à une étude du SIEL, il s'avère que le coût du jeton chauffage de la salle des sports revient à 8.70 €. Est proposé de passer le tarif du jeton de chauffage à 8.50 €. Le conseil après délibération à 14 voix pour et 1 abstention accepte.  
Monsieur le Maire annonce au Conseil que les tarifs de la cantine vont subir une augmentation de 16% de la part du traiteur. Monsieur le Maire propose de prendre à la charge de la commune cette hausse de 0.25 cts. Dit que le prix sera révisé à la rentrée scolaire 2023. Le conseil après délibération accepte à 12 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre.
- Est présenté au conseil le montant définitif de la participation des sections à la création de la piste forestière Berthillot. Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

#### ECONOMIE – TRAVAUX

- Est informé de la nécessité de changer 1 radiateur dans deux logements communaux. Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Lépine pour un montant de 1 031.85 € HT soit 1 135.04 € TTC. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil accepte.
- Est informé que la Région souhaite connaître nos projets pour les années 2023-2026. Le conseil propose le réaménagement de la cour d'Ecole.
- Est informé du changement des pneus du tracteur pour un montant de 1 272 € TTC.
- Est informé de la demande d'ajouter un évier à la Maison Commune. Monsieur le Maire présente le devis de la société Lépine. Ce dernier s'élève à 938 € TTC. Ces travaux sont différés en 2023.

#### EAU - ASSAINISSEMENT

- Est informé que le chantier de la station de neutralisation a débuté il y a environ 1 mois.
- Est informé du devis supplémentaire pour l'actualisation des prix, + 2.1 % ce qui induit une augmentation de 7 077 € HT soit 8 492.40 € TTC.

- Est proposé au Conseil une visite du chantier de la station de neutralisation. La date du 15 avril 2023 est retenue.
- Est présenté au Conseil les RPQS Eau et Assainissement. Le Conseil adopte à l'unanimité.

## **BOIS**

- Est informé qu'afin de créer le chemin d'accès à la station de neutralisation une dizaine d'arbres a été coupés. Monsieur le Maire rappelle au Conseil que cette parcelle avait été vendue pour un euro symbolique par la commission syndicale Quichère à la Commune. La commission syndicale souhaite récupérer le produit de la vente de ces arbres. Le Conseil après délibération à 14 voix pour et 1 abstention accepte.
- Est informé que dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités, l'ONF est tenu chaque année de porter à la connaissance des communes, les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette. Le conseil accepte à l'unanimité le programme de coupe de bois 2023.

## **URBANISME**

- Monsieur le Maire informe le Conseil que l'article 109 de la loi de finances pour 2022, modifiant l'article L 331-2 du code de l'urbanisme, a rendu obligatoire le partage de la taxe d'aménagement entre la commune percevant la taxe et l'EPCI dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences respectives. Toutefois, cette loi a été abrogée par le Parlement début décembre. Mais en accord avec la Communauté de Communes Charlieu-Belmont, la taxe d'aménagement sera reversée uniquement pour les zones artisanales. A l'unanimité le Conseil accepte .

## **ECOLE**

- Le spectacle de Noël aura lieu le 10 décembre.
- Est informé que les détecteurs de CO2 sont obligatoires pour les maternelles mais pas pour le primaire. Une subvention de 8 € par élèves est accordée par l'Etat. Il est décidé d'acheter 2 capteurs de CO2 pour l'Ecole.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

- Est rappelé au Conseil de la convention signée en 2020 avec le centre de gestion déléguant l'établissement des dossiers CNRACL retraite par le centre de gestion. Cette convention arrive à terme. Le conseil à l'unanimité accepte de reconduire la convention pour 3 ans.
- Est informé que le centre de gestion propose la gestion de la mise en œuvre du dispositif de signalement de violences. Le conseil accepte à l'unanimité de signer la convention.
- Est informé que le fontainier principal sera en arrêt maladie à compter du 01 janvier pour 6 mois environ. La recherche de personnel en commun avec les communes de Mars, d'Arcinges et de Maizilly n'a pas permis le recrutement d'un fontainier. Il a alors été décidé de recruter un cantonnier. Un devis a été demandé à la société VEOLIA afin d'avoir du personnel qualifié pour gérer de la station de neutralisation.

## **CIMETIERE**

- Suite à la vente de deux concessions (en état d'abandon), il a été demandé deux devis pour le nettoyage. Le devis de la société de Monsieur Berthellier pour un montant de 935 € a été retenu.

## **VOIRIE**

- Est informé des travaux de voirie afin de réparer la chaussée au niveau du 768 route des Grattaz.
- Au titre des travaux de voirie 2023, le conseil décide de demander une subvention au Conseil Départemental.
- Afin de pouvoir financer les travaux de la Montée de l'Ecole, il est proposé au Conseil une participation des bois sectionnaux. La section Quichère ne participera pas au financement. Le conseil accepte à 8 voix pour et 7 abstentions.

## AFFAIRES DIVERSES

- Est informé que les ukrainiens hébergés sur la commune sont tous partis. Un pot de remerciement sera offert par la municipalité à tous les bénévoles le 09 décembre.
- Les vœux du Maire auront lieu le 15 janvier 2023.
- La date du prochain conseil municipal est fixée au mardi 21 février 2023.

Séance levée à 23h30



A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRE D'ECOLE' at the top and '42' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.

# DEPARTEMENT DE LA LOIRE

## COMMUNE D'ECOICHE

### CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECOICHE (Loire)

#### LISTE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 novembre 2022 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

2022D-77	SIEL - Aménagement voirie pour la mise en sécurité de la Montée de l'Ecole	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2022D-78	Tarifs communaux au 01-01-2023	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2022D-79	Participation définitive des bois sectionnaux à la piste forestière Berthillot	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2022D-80	Approbation du RPQS Assainissement 2020-2021	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2022D-81	Approbation du RPQS Eau 2020-2021	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2022D-82	Coupes de bois cédées à la section Quichère	14 voix pour - 1 abstention
2022D-83	Etat d'assiette - Programme coupes de bois 2023	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2022D-84	Reversement de la taxe d'aménagement à la communauté de communes Charlieu-Belmont	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2022D-85	CCAS - Prise en charge des frais de réparation de la voiture des ukrainiens	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2022D-86	CCAS - Versement aide pour faire face aux charges liées à l'accueil des réfugiés	ACCEPTE A L'UNANIMITE

2022D-87	Adhésion à la convention CDG42 pour l'établissement des dossiers CNRACL Retraites	ACCEPTÉ A L'UNANIMITE
2022D-88	Adhésion à la convention CDG42 pour la mise en œuvre du dispositif signalement des violences	ACCEPTÉ A L'UNANIMITE
2022D-89	Travaux Montée de l'Ecole - changement de canalisation	ACCEPTÉ A L'UNANIMITE
2022D-90	Participation financière des bois sectionnaux aux travaux Montée de l'Ecole	8 voix pour - 7 abstentions
2022D-91	Programme voirie 2023 - Demande de subvention Conseil Départemental	ACCEPTÉ A L'UNANIMITE
2022D-92	Travaux Montée de l'Ecole - Choix de l'entreprise	ACCEPTÉ A L'UNANIMITE
2022D-93	Signature Avenant N°2 - Service ADS	ACCEPTÉ A L'UNANIMITE
2022D-94	Budget Assainissement - DM N°1	ACCEPTÉ A L'UNANIMITE
2022D-95	CCAS - Reversement des dons au CCAS de Pouilly Sous Charlieu	ACCEPTÉ A L'UNANIMITE

Le secrétaire de séance

Le Maire  
Jean-Charles Butaud